

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 4 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 27 septembre 2016 fixant les taux de l'indemnité de sujexion spécifique de la police technique et scientifique de la police nationale

NOR : INTC2530817A

Le ministre de l'intérieur, la ministre de l'action et des comptes publics et le ministre délégué auprès de la ministre de l'action et des comptes publics, chargé de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Vu le décret n° 2016-1259 du 27 septembre 2016 modifié relatif à l'indemnité de sujexion spécifique de la police technique et scientifique des fonctionnaires des corps ou emplois de la police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2016 modifié fixant les taux de l'indemnité de sujexion spécifique de la police technique et scientifique de la police nationale,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 27 septembre 2016 susvisé est remplacé par le tableau ainsi rédigé :

«

Grades et emplois	Montant en €
Emplois fonctionnels du groupe I	
Emplois fonctionnels du groupe II	655
Emplois fonctionnels du groupe III	
Ingénieur en chef de la police technique et scientifique de la police nationale	620
Ingénieur principal de la police technique et scientifique de la police nationale	590
Ingénieur de la police technique et scientifique de la police nationale	560
Technicien en chef de la police technique et scientifique de la police nationale	450
Technicien principal de la police technique et scientifique de la police nationale	400
Technicien de la police technique et scientifique de la police nationale	350
Agent spécialisé principal de la police technique et scientifique de la police nationale	
Agent spécialisé de la police technique et scientifique de la police nationale	330

».

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 novembre 2025.

*Le ministre de l'intérieur,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur des ressources humaines,  
des finances et des soutiens,  
S. CAZELLES*

*La ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur  
chargé de la 5<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*

C. BOISNAUD

*Le ministre délégué auprès de la ministre  
de l'action et des comptes publics,  
chargé de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur de la politique salariale  
et des parcours de carrière,*

J. VENCATACHELLUM